

**AVENANT N°82 du 09/04/2013
portant sur l'annexe 1 de la CCN du Sport
du 7 juillet 2005 relatif aux CQP**

ARTICLE 1

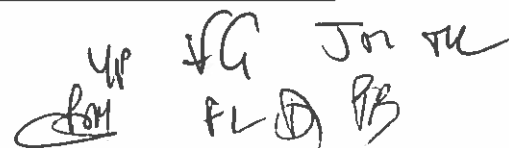
La liste prévue à l'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complétée par les dispositions suivantes :


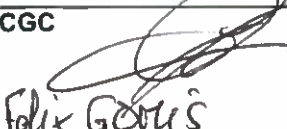




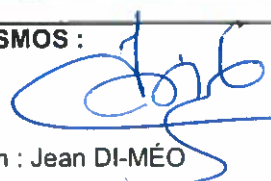
| Titre du CQP | Classification conventionnelle | Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité |
|---|--|--|
| <p>Moniteur de Roller Skating</p> <p>option « Roller randonnée »</p> | <p>Le titulaire du CQP « Moniteur de roller skating » est classé au groupe 3</p> | <p>Initiation en autonomie de l'ensemble des activités « roller skating » pour les titulaires de l'option « roller randonnée »</p> <p>Encadrement en autonomie, tout public, des activités de « roller randonnée » dans la limite de 20 patineurs. Dans le cadre de randonnée incluant des mineurs, le titulaire du CQP doit appliquer la réglementation en vigueur.</p> <p>Sur voies ouvertes, l'encadrement d'un groupe de plus de 8 pratiquants avec un ou plusieurs mineurs se fait en présence de deux titulaires de CQP.</p> <p>Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit, soit recruter une personne titulaire d'une autre certification du secteur (niveau IV ou supérieur) soit favoriser l'accès du professionnel titulaire du CQP à d'autres certifications du secteur (niveau IV ou supérieur).</p> |

ARTICLE 2 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :



| | | |
|--|---|---|
| CFDT  Nom : Jérôme MORIN | CFE-CGC  Nom : Didier TRONCIN | CFTC : Nom : Joël CHIARONI |
| CGT-FO : Nom : Yann FOYET | CGT Nom : Bouziane BRINI | CNES :  Nom : Philippe BROSSARD |
| FNASS :  Nom : Franck LECLERC | UNSA :  Nom : Dominique QUIRION | |
| CNEA :  Nom : Michel LARMONIER | COSMOS :  Nom : Jean DI-MÉO | |